

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 5

Artikel: Deuxième conférence régionale africaine de l'OIT
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

doter d'un moteur plus moderne – stabilité, épargne, investissements et productivité – compte tenu de nos observations, nous voudrions faire remarquer à ce mécanicien qu'il oublie l'allumage.

Ce plan, nous dit-on, ne sera une « ardente obligation » que dans la mesure où il sera volonté collective. Comment pourrait-il en être ainsi, alors que les travailleurs s'insurgent contre des licenciements, des réductions d'horaires, des fermetures d'usines qui leur font payer, à eux et à eux seuls, le prix de l'imprévoyance ou de l'incapacité ?

Nous ne pouvons qu'être indignés lorsque, en réponse aux angoisses légitimes de ces travailleurs, l'on évoque des « difficultés sectorielles » ; que l'on sache bien que si les travailleurs ne veulent pas faire les frais du sous-développement où risque le tomber la France, et sont donc pour une planification et pour l'expansion, ils sont et restent contre le gaspillage et le détournement injuste des fruits de celle-ci.

Nos revendications ne sauraient donc s'effacer devant l'égoïsme de certains, puisque le maintien et le progrès de notre niveau de vie en dépendent.

Deuxième Conférence régionale africaine de l'OIT

Par *Jean Möri*

A Addis-Abéba, du 30 novembre au 11 décembre 1964, s'est tenue la seconde Conférence régionale africaine de l'OIT, qui réunit cent quatre-vingt-un délégués et conseillers techniques, représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de trente-cinq pays africains qui, depuis 1956, ont accédé successivement à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes: 1. Rapport du directeur du Bureau international du travail. 2. L'emploi et les conditions de travail des femmes africaines. 3. Méthodes et principes de réglementation des salaires.

Au cours de la séance d'ouverture, l'empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, prononça un important discours en langue amharique. Il rappela que dans l'imposant édifice dans lequel siégeait la conférence d'importants événements se sont déroulés. Le plus notable aboutit à la signature de la Charte de l'unité africaine qui a ouvert la voie à la recherche de l'union des peuples de ce grand continent, dont les différents pays ont fait sauter le carcan du colonialisme. L'impérial orateur a ouvert la discussion byzantine sur le rôle des organisations syndicales dans les pays d'Afrique. Il a signalé une

différence qui lui paraît essentielle entre le mouvement syndical africain et l'évolution du syndicalisme dans la plupart des autres pays du monde. En ce sens que le premier aurait grandi au premier stade le l'industrialisation et non pas comme conséquence du processus d'industrialisation. Mais il a eu la sagesse de ne pas procéder à des exécutions massives du syndicalisme occidental, des grandes internationales tout spécialement, comme le firent par la suite un certain nombre de délégués de pays trop enclins à considérer eux aussi le syndicalisme comme une courroie de transmission de la politique gouvernementale. Il a surtout insisté sur l'aide que l'OIT peut apporter aux pays en voie de développement, dans la mise en valeur des ressources humaines, la conciliation des intérêts divergents et l'élimination de l'arbitraire. Dans ses conclusions, il déclara le moment venu d'entreprendre une collaboration nouvelle, sans considérations de frontières, dans un esprit universel. Il a donc su apprécier à sa valeur l'apport des pays industrialisés au développement économique et social des différentes entités nationales africaines.

Au cours de la discussion du rapport du directeur général, plusieurs délégués gouvernementaux, parfois même des travailleurs, ont surenchéri parfois d'inquiétante façon sur la manière dont ils conçoivent le syndicalisme, versé dans le nationalisme parfois, ou dans le continentalisme, sans se préoccuper trop des conséquences désastreuses que pourraient leur valoir en retour ce boomerang imprudemment lancé.

Enfermer l'Afrique dans l'autarcie me paraît impensable, ai-je dit à ce propos à la dernière session de mars du Conseil d'administration du BIT, quand le rapport de cette conférence est venu en discussion. C'est la coopération internationale confiante qui peut seule alléger le sort des peuples africains et les conduire à une émancipation économique véritable. Domestiquer le syndicalisme, que ce soit en Afrique ou dans n'importe quelle région du monde, est sans avenir, car les Africains eux-mêmes finiraient bien par secouer le joug gouvernemental. Seul un syndicalisme indépendant et libre est en mesure d'aider les gouvernements à résoudre les multiples problèmes qui se posent à leur attention. La défense des travailleurs n'implique évidemment pas le geste imbécile de scier la branche économique sur laquelle, eux aussi, sont assis. La grève, cette hantise des gouvernements totalitaires, n'a jamais été un but pour les pionniers du syndicalisme, mais l'ultime moyen de recours contre l'abus de la puissance économique, qu'elle soit entre les mains de l'initiative privée ou de l'Etat. L'expérience prouve que ce sont justement les organisations syndicales qui constituent les colonnes maîtresses de la démocratie et de la prospérité dans le monde occidental.

Aux contempteurs excessifs de nos organisations syndicales occidentales et plus spécialement des grandes internationales syndicales

telles que la CISL ou les Secrétariats professionnels internationaux, il faut rappeler sans cesse que, dans leur lutte pour se libérer du carcan colonial, l'appui constant de nos organisations syndicales n'a pas été superflu, mais jugé nécessaire et bienvenu. L'apport qu'elles ont donné à tous les Etats en quête d'indépendance nationale ne saurait être oublié. Enfin, ce sont encore et toujours les travailleurs qui conduisirent la bataille contre toutes les formes de la discrimination et contribuèrent à la condamnation résolue de l'apartheid par la Conférence internationale du travail.

Ces excès de langue correspondent hélas! aux actes d'un trop grand nombre de gouvernements engagés dans la voie large de l'arbitraire pour sortir de difficultés momentanées, qui emprisonnent des militants, dissolvent des organisations et creusent ainsi leur propre tombe. Il est équitable de constater que ces écarts ont provoqué de saines réactions de la part d'un certain nombre de délégués travailleurs. La discussion tripartite, la négociation collective, la conciliation et l'arbitrage offrent des possibilités de résoudre mieux et de façon durable les différends.

Dans sa réponse de clôture à la discussion générale, le directeur général du BIT, M. David-A. Morse, ne s'est pas borné à évoquer l'œuvre fructueuse accomplie en Afrique par l'OIT et à tracer les grandes lignes d'un vaste programme d'action qui emporta l'adhésion unanime de la conférence. Il aborda résolument le point litigieux de l'action syndicale en constatant que, « dans certains Etats, les syndicats semblent être subordonnés au parti unique; dans d'autres, ils exercent une influence autonome sur la politique générale, dans le cadre d'un système de parti unique; dans d'autres encore, ils ne sont pas liés aux partis politiques et procèdent à des négociations collectives ou à d'autres actions indépendantes, au nom de leurs membres. Cette diversité des situations internes est compliquée encore par l'instabilité de l'affiliation des syndicats africains à telles ou telles organisations syndicales rivales – régionales ou internationales. »

Fort justement, le directeur général a conseillé de ne pas accorder trop d'importance aux dissensions qui découlent presque inévitablement de la faiblesse des groupements de base des organisations ouvrières. Il faut en effet leur laisser le temps et la chance de se renforcer. Au surplus, la recherche de l'unité syndicale n'est pas une préoccupation typiquement africaine, mais générale des syndicalistes du monde entier. Mais il y a loin du rêve à la réalité. Et ce n'est pas aux gouvernements à résoudre ce problème, mais aux travailleurs eux-mêmes, spécialement intéressés.

Parmi les dix résolutions adoptées par la conférence, quatre ont trait aux deux questions techniques inscrites à l'ordre du jour, à savoir: l'emploi et les conditions de travail des femmes africaines; les méthodes et principes de réglementation des salaires.

D'autres invitent instamment les Etats membres africains à redoubler d'efforts en vue de créer le plus d'emplois possible. La conférence a demandé à l'OIT d'intensifier son travail de recherche, d'aider les gouvernements à procéder à des enquêtes pilotes et à améliorer leurs services de statistiques, à réunir et à diffuser des informations sur les mesures appliquées par les gouvernements africains et par les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Une autre résolution rappelle qu'un centre de perfectionnement professionnel et technique a été établi à Turin (Italie) et invite instamment les pays d'Afrique à lui fournir leur appui. Elle demande aussi au centre de tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique.

La conférence félicite le directeur général, le Conseil d'administration du BIT et l'organisation elle-même de la position ferme qu'ils ont prise à l'égard du « fléau monstrueux de l'apartheid » tel que le pratique l'Afrique du Sud. Elle invite instamment les Etats membres à éliminer au plus tôt toute discrimination en adoptant des sanctions appropriées dans le cadre des Nations Unies.

Après avoir condamné les régimes coloniaux existant encore en Afrique, la conférence félicite le Conseil d'administration et le directeur général du BIT des mesures qu'ils ont prises en vue de développer l'activité de l'OIT en Afrique. Elle a demandé une répartition géographique équitable des postes au BIT. Elle a en outre demandé avec insistance à tous les Etats membres de ratifier les conventions de l'OIT concernant les droits de l'homme.

Deux autres résolutions, adoptées à l'unanimité, traitent de l'emploi et des conditions de travail des femmes africaines. La première tend à associer les femmes à l'effort du développement et à éléver leur condition économique et sociale par des mesures propres à leur permettre d'assumer de plus grandes responsabilités. La deuxième recommande à l'OIT d'intensifier ses efforts en faveur des femmes du continent africain.

La conférence a de même adopté à l'unanimité deux résolutions sur la politique des salaires. Aux termes de la première, l'objectif fondamental d'une politique des salaires devrait être à la fois d'améliorer la rémunération actuelle et future des salariés des différents secteurs, y compris le secteur agricole, dans toute la mesure où cette amélioration est équitable, et d'assurer une juste répartition du revenu national entre tous les secteurs de la population laborieuse. En tout cas, le salaire devrait permettre au travailleur et à sa famille de vivre de façon décente.

La deuxième suggère, entre autres, de procéder à différentes études, de développer l'assistance en matière de statistique et de formation professionnelle.